



## Est ce que ça vaut le coup??? à quoi m'attendre?

Par **nicolas33150**, le **06/08/2011 à 12:53**

Bonjour, rappels des faits : j'ai acheté une voiture 3400 qui au bout de 3 mois et demi a eu un problème de chauffe, je l'ai amenée au garagiste qui m'a vendu la voiture qui a identifié un problème de culasse, il y a eu réparation de la culasse 400 euros, et quelque temps après il y a eu une panne moteur, après expertise il s'agit d'un défaut de joint de culasse qui n'est pas le bon. L'expert de la partie adverse ne sait jamais présenter ni j'ai donc fait des démarches pour un arrangement amiable et de mise en demeure mais pas de réponses, je suis déjà à 1700 de frais de gardiennage !!! mon assurance me couvre à 1100 pour le tribunal de grande instance, à quoi je dois m'attendre frais avocat, frais tribunaux, expertise judiciaire si besoin etc) ni j'ai peur de ne pas avoir le courage de continuer quand je vois tout ces frais merci

Par **chaber**, le **06/08/2011 à 14:26**

bonjour le garagiste est un professionnel de l'automobile qui doit garantir le matériel qu'il vend à moins qu'il ne prouve un mauvais usage de votre part. Qui a effectué l'expertise? À quoi correspondent ces frais de gardiennage? Apparemment vous avez une protection juridique. Je pense que votre affaire peut avoir une suite favorable, surtout s'il y a eu expertise contradictoire.

Par **nicolas33150**, le **06/08/2011 à 16:02**

bonjour chaber ,rnrnen fait c' est la protection juridique de ma banque qui m' aide car mon assurance auto ne veu pas me couvrir.rnrnDonc c' est par leur biais que j' ai pus faire effectuer une expertise.rnrnL' expert de la partie adverse a été convoquer par lettre recommander mais n' est pas venu.rnrnles frais de garde sont facturé 6,50 euro par jour car la voiture est stationner au garage qui ma depanner car la panne est subvenu sur l autoroute a 150 km de chez moi .